

Les informations présentées dans ce document sur les projets financés en 2016 par l'émission obligataire verte et responsable émise le 14 juin 2016 (Code ISIN FR0013183167 – 650 M€ 2016-2025) constituent à ce stade des estimations et ne revêtent pas un caractère définitif.

Emetteur Région Ile-de-France

- **Statut** : collectivité locale française
- **Notation financière** : AA/AA par Standard & Poor's et Fitch Ratings.
- **Pondérations** : Solvency II 0% ; risque-crédit 20% ; LCR2A
- **Actifs éligibles au rachat BCE dans le cadre du QE**
- **Un émetteur régulier sur les marchés** : en euro et en devises (swappées en EUR) via des émissions publiques et des placements privés : ~3 opérations obligataires/an
- **Stratégie de financement verte et responsable** : 6 opérations depuis 2012 dont 4 émissions publiques benchmark
- **Notation extra-financière** : 63/100 par Vigeo-Eiris en décembre 2016 (évaluation non sollicitée) ; un leader du secteur collectivités locales

Le territoire francilien

Un territoire de 12 millions d'habitants, 30% du PIB français, 5% du PIB européen, 1er parc d'immobilier d'entreprise en Europe, 1ère destination touristique mondiale et 1ère région d'implantation de groupes étrangers en Europe.

Métropole mondiale : densité des infrastructures, main d'œuvre qualifiée (33% des cadres français), recherche de très haut niveau (37% des effectifs nationaux en R&D, 100.000 chercheurs)

Un acteur majeur du développement durable sur le territoire francilien

La Région assure un rôle pivot pour impulser les initiatives favorables au développement durable sur le territoire. C'est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports avec le STIF, développement économique, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets.

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution et les politiques mises en œuvre.



Une collectivité résolument orientée vers l'investissement :

41% du Budget 2017 consacré aux dépenses d'investissement (hors dette)

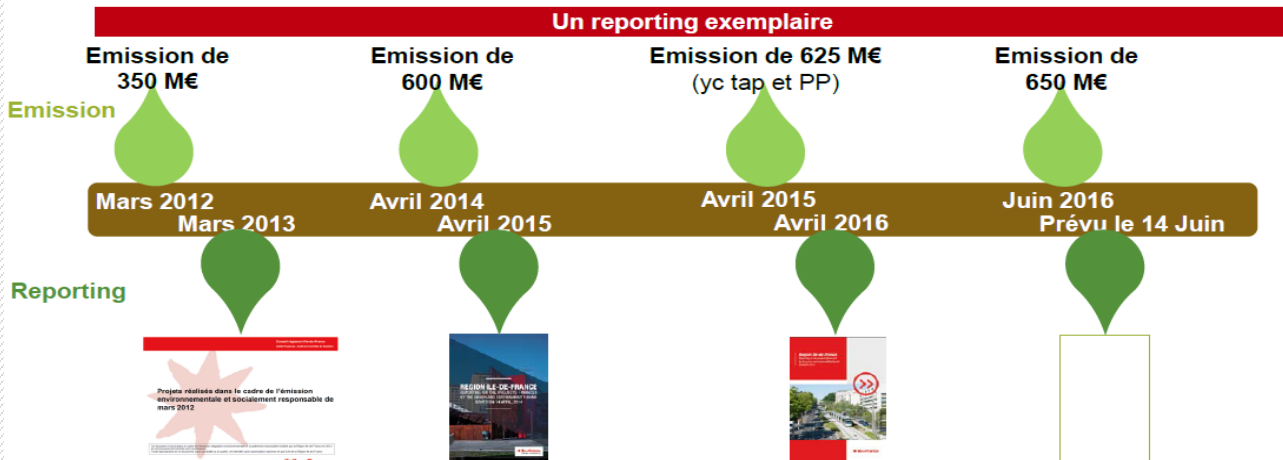


L'environnement au cœur des priorités régionales, avec une feuille de route ambitieuse, transversale et résolument tournée vers les territoires :

1,0 Md€ de nouvelles dépenses pluriannuelles d'investissement en 2017 intègrent la préoccupation environnementale de la Région, soit 54% du montant voté

Point d'étape sur la préparation du reporting de l'emprunt vert et responsable émis le 14 juin 2016

Le reporting sur l'émission verte et responsable réalisée en 2016 est actuellement en cours d'élaboration. Comme pour les précédentes opérations vertes et responsables de la Région, il sera publié à la date anniversaire de l'opération, soit le 14 juin 2017, conformément aux engagements pris à l'émission.



Le reporting 2016 contiendra le même niveau d'information que celui présenté l'an dernier et relatif aux opérations vertes et responsables menées en 2015

<https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/reporting-fr-final-web.pdf>

Point d'étape sur le processus d'élaboration du reporting 2016

Début 2017	Lancement du processus d'allocation et de sélection des projets
Février	Echange avec les directions concernées en vue d'identifier un ensemble de projets éligibles
Fin Février	Arrêt par la direction des finances d'une première sélection prévisionnelle des projets
Mars	Vérification du montant des dépenses sur chaque projet par le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information
Mars / Avril	Chaque direction concernée prépare le reporting sur les projets identifiés, en illustrant en quoi chaque projet répond bien à chaque critère d'éligibilité, et en remplissant une grille d'indicateurs d'impact, portant notamment information sur la méthodologie utilisée
Avril / Mai	Consolidation, harmonisation et contrôle de cohérence par la direction des finances de l'ensemble des informations produites
Mai	Mise en forme du reporting
14 Juin 2017	Publication du reporting finalisé

2,3 Md€

Montant mobilisé ayant fait l'objet d'un reporting depuis 2012

4^e

Reporting de la Région depuis 2012

3

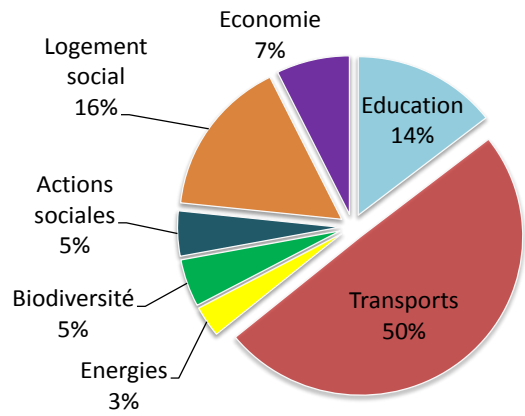
Indicateurs d'impact transverses : émissions de CO₂ évitées, ETP soutenus, nombre de bénéficiaires

32

Projets et dispositifs identifiés à ce stade pour le reporting 2016

Premiers éléments sur le reporting de l'emprunt vert et responsable émis le 14 juin 2016

Graphique de l'allocation des fonds mobilisés en 2016 en ligne avec les années passées :



Deux exemples emblématiques relevant des deux principales catégories

Inauguration du Lycée international de Noisy en 2016 par la Région

Projet emblématique du rééquilibrage vers l'est, la construction du lycée aura bénéficié des fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables de la Région en 2014 (15 M€), 2015 (22,5 M€) et 2016 (8,6 M€), soit 82% du montant total du projet.

Catégorie	Bâtiments et équipements pour l'éducation & les loisirs
Objet	Construction d'un lycée neuf
Dates de mise en service	Rentrée scolaire 2016
Montant total du projet	56,4 M€, 95% financés par la Région (co-financement ANRU)
Financement 2016 par l'emprunt vert et responsable	8,6 M€

Indicateurs transversaux	Impact attendu
ETP soutenus par le projet	36 ETP
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 215
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	39 teq CO₂ par an

Lancement du nouveau projet



La Région a signé le protocole de financement du projet Eole en 2016, qui permet le démarrage du projet. Le projet, d'une longueur totale de 55 km, comprend la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau système d'exploitation Nextéo et un nouveau matériel roulant. Le projet permettra de désaturer la ligne du RER A, actuellement la plus fréquentée et saturée d'Ile-de-France avec plus d'un million de voyageurs par jour, d'augmenter l'offre de service en densifiant le réseau de l'ensemble du territoire desservi par le RER E, et d'améliorer la qualité de service de l'ensemble de la ligne.

Catégorie	Transport en commun et mobilité durable
Objet	Prolongation de la ligne E du RER depuis l'actuelle gare terminus Haussmann Saint-Lazare à Paris jusqu'à Mantes la Jolie dans les Yvelines
Dates attendue de mise en service	2022 : mise en service de la branche est entre Haussmann Saint Lazare et Nanterre la Folie. 2024 : mise en service complète entre Mantes la Jolie et Rosa Parks.
Montant total du projet	3,7 Md€, dont 28% qui seront financés par la Région (autres co-financiers : Etat, SGP, SNCF Réseau, Ville de Paris, CD92, CD78, Stif).
Financement 2016 par l'emprunt vert et responsable	32 M€

Indicateurs transversaux	Impact attendu
ETP chantier soutenus par le projet	26 554 ETP
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1,4 millions
Emissions de CO ₂ évitées par le projet	8 040 teq CO₂ par an

Caractéristiques des opérations vertes et responsables de la Région Ile-de-France – Green & Sustainability framework

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles, et visent à mettre en oeuvre les meilleures pratiques de place, par exemple en demandant en 2015 une tierce opinion sur le reporting, ou via le recours à une seconde opinion sur les critères d'éligibilité en 2014, mise à jour en 2016. La Région renouvelant en 2017 les mêmes engagements en vue de ces futures émissions vertes et responsables, la seconde opinion Vigeo éditée en 2016 demeure applicable cette année.

1/ Allocation des fonds vers sept catégories de projet emblématiques de l'action régionale

Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite
Transport en commun et mobilité durable	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures
Energies renouvelables et efficacité énergétique	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
Biodiversité	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts
Actions sociales en faveur des populations vulnérables	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)
Logement social	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
Développement économique social et solidaire	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire ; Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité de la Région

2/ Neuf critères d'éligibilité sur le management et à la finalité des projets

Responsabilité environnementale des projets	<ul style="list-style-type: none">• Management environnemental et éco-conception des projets• Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire
Responsabilité sociale et sociétale des projets	<ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'aménagement et au développement durable du territoire• Contribution au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes• Respect des droits fondamentaux
Responsabilité économique des projets	<ul style="list-style-type: none">• Développement responsable du territoire• Développement économique du territoire• Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes

3/ Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds à date anniversaire de l'opération

Les reporting publiés par la Région visent à illustrer le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets.

4/ Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection

Gestion des fonds : Les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient financer les dépenses d'investissement de l'année. Ces principes budgétaires et comptables offrent une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Processus d'allocation et de sélection des projets : il débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet. La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement. D'une part, les directions doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille. D'autre part, la direction des finances arrête la répartition des fonds levés sur la base des projets proposés. Une fois cette première étape réalisée, le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information vérifie le montant des dépenses sur chaque projet, et chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus.